



AVIS PUBLIC

Promulgation

Règlement # 185-2026

modifiant le règlement 185 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Saint-Pie

Règlement # 232-2026

modifiant le règlement 232-2021 sur la gestion contractuelle

Règlement # 186-2026

édicant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 5 mai 2026 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 185-2026 est de renforcer la reconnaissance formelle des obligations des citoyens et d'actualiser certaines références administratives contenues dans le texte réglementaire.
3. Le but visé par le règlement numéro 232-2026 est d'ajouter les dispositions rendues obligatoires à la suite de l'adoption de la Loi sur les contrats des organismes municipaux.
4. Le but visé par le règlement numéro 186-2026 est de se conformer aux exigences de la Loi sur les élections et référendums qui stipule qu'à la suite de toute élection générale le conseil municipal doit adopter à nouveau son code d'éthique et de déontologie, avec ou sans modification.
5. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
6. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 14 mai 2026

Sébastien Demers
Greffier